

Bruxelles, le 17 avril 2026  
(OR. en)

7863/26

CDR 56

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume des Pays-Bas - Adoption

---

1. Par lettre du 21 janvier 2026<sup>1</sup>, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat national sur la base duquel M. Egbert VAN DIJK, suppléant du Comité des régions, avait été proposé et nommé.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, nomme les membres du Comité des régions et leurs suppléants sur proposition de leur État membre.

---

<sup>1</sup> Document 5630/26.

3. En application de cette disposition et en vue du remplacement de M. Egbert VAN DIJK, le gouvernement néerlandais a proposé<sup>2</sup> M. Henk EMMENS, représentant d'une collectivité régionale qui est politiquement responsable devant une assemblée élue, *Gedeputeerde, Lid van Gedeputeerde Staten van de provincie Drenthe* (ministre régional de la province de Drenthe), en tant que suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2030.
4. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 7864/26 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.

---

---

<sup>2</sup> Document 7885/26.